

Session Plénière du 28 février 2019

RAPPORT N°19.01.02 – Transition énergétique en région Centre-Val de Loire : mobiliser face à l’urgence climatique et sociale.

Intervention de Jean-René COUEILLE

Monsieur le Président, chers Collègues,

La France représente 0,1% de la population mondiale et quoique 5ème puissance économique elle est à la 20^e place des pays les plus émetteurs de CO₂ au monde et à la 17^e place en Europe derrière l’Espagne (données 2015). Nous sommes donc malgré tout, vertueux dans ce domaine, en grande partie grâce à notre production électrique fondée sur le nucléaire et malgré tous les efforts que nous pourrions faire au niveau national et bien sûr régional nous ne pouvons avoir qu’une part très négligeable dans la lutte contre le réchauffement climatique global.

En revanche, la transition énergétique a d’abord un intérêt stratégique et économique en réduisant notre dépendance aux produits importés et en valorisant les énergies renouvelables présentes sur notre territoire.

Dans ce contexte, il semblerait que notre dépendance aux produits pétroliers pour les transports doive durer tant que les alternatives électriques et hydrogène ne seront pas matures sur le plan technologique et abordables pour les entreprises et les particuliers.

Cependant, il est un domaine dans lequel au plan régional nous disposons de sources d’énergie disponibles c’est celui du chauffage des bâtiments publics ou des logements via la méthanisation, la géothermie et la filière bois-énergie.

La méthanisation comme la géothermie sont encore des filières émergentes que la Région encourage à raison mais qui nécessitent des investissements importants, ainsi MéthaBraye unité de méthanisation à partir de lisiers situés dans le Vendômois et qui depuis avril 2018 injecte son bio gaz dans le réseau GRDF a demandé un investissement de 6,8 M€ dont 20% de subvention de l’ADEME (Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie). Les 34 agriculteurs associés dans ce projet ont emprunté 5,5 M€. Les 4 M€ FEDER fléchés sur les appels à projet méthanisation cette année semblent bien insuffisants alors que 93% des projets conduits en région depuis 2009 sont d’origine privée et que nombre d’éleveurs et céréaliers souhaiteraient se lancer dans cette filière mais ne le peuvent pas faute de moyens.

La filière bois-énergie déjà développée dans notre région peut l'être encore puisque le prélèvement ne correspond qu'à 60% de la production naturelle. Nous regrettons que dans ce rapport la Région ne parle que des chaufferies bois-énergie collectives et fasse semblant-il l'impasse sur le chauffage individuel au bois. En effet, le chauffage d'une maison de 150 m² au bois revient au tiers du prix d'un chauffage électrique et 1 m³ de chêne a autant de pouvoir calorifique que 190 L de fioul avec un bilan carbone nul puisque le CO₂ émis par la combustion est équivalent au CO₂ stocké pendant la vie de l'arbre.

Ce mode de chauffage n'est rentable que si la distance de transport est inférieure à 50 km de la forêt. Or, tous les départements de notre région disposent de surfaces forestières, privées pour la plupart qui sont à même d'assurer la consommation des ruraux mais aussi des bourgs et des petites villes.

Le bois buche est facile à trouver mais difficile à manipuler pour beaucoup de gens et il conviendrait d'encourager la production de pellets alors que la majeure partie du bois énergie de la région est produit sous forme de plaquettes adaptées aux chaufferies collectives.

L'équipement des particuliers pour ce type de chauffage est subventionné par l'Etat sous la forme d'un crédit d'impôt pour la transition énergétique qui peut atteindre 30 % et qui sera remplacé à partir de cette année par une prime, par une TVA à 5,5% et par l'éco-prêt à taux zéro. Alors qu'il y a une forte demande dans ce domaine des régions comme la Corse ou l'Alsace soutiennent le chauffage individuel au bois en fournissant des aides directes en plus de celles de l'Etat. Pourquoi la Région Centre Val-de-Loire ne le pourrait-elle pas ?

Pour être acceptable socialement, la transition énergétique ne doit pas être punitive mais économiquement intéressante pour nos concitoyens et nous avons dans notre région la ressource nécessaire pour remplacer à court terme en zone rurale les combustibles fossiles par le bois moyennant une meilleure organisation de la filière, des incitations financières et une campagne d'information du public.

Je vous remercie.